

❖ Appellations

- | | |
|--|--|
| ☐ Agent / Agente de désinsectisation | ☐ Désinsectisateur / Désinsectisatrice |
| ☐ Agent / Agente de destruction d'insectes | ☐ Inspecteur / Inspectrice technique hygiéniste |
| ☐ Agent / Agente de mise en fourrière animale | ☐ Nettoyeur / Nettoyeuse de vide-ordures |
| ☐ Applicateur / Applicatrice hygiéniste | ☐ Taupier / Taupière |
| ☐ Applicateur désinfecteur / Applicatrice désinfectrice | ☐ Technicien / Technicienne de dératisation |
| ☐ Capteur / Capteuse d'animaux errants | ☐ Technicien / Technicienne de désinfection |
| ☐ Chef d'équipe hygiéniste | ☐ Technicien / Technicienne hygiéniste |
| ☐ Dératiseur / Dératiseuse | ☐ Technicien applicateur / Technicienne applicatrice en traitement des charpentes |
| ☐ Désinfecteur / Désinfectrice de bâtiments | ☐ Technicien applicateur / Technicienne applicatrice hygiéniste |

❖ Définition

Elimine ou limite la propagation d'espèces nuisibles (insectes, rongeurs, ...) par capture (pièges, ...) ou destruction (traitements chimiques, ...) et réalise les traitements de salubrité et de désinfection de locaux et de colonnes, selon les règles de sécurité et la réglementation sanitaire.

Peut réaliser la capture d'animaux errants.

Peut coordonner une équipe.

❖ Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible avec un CAP/BEP en hygiène et environnement.

Des habilitations spécifiques (électrique, chimique, ...) peuvent être requises.

Un ou plusieurs Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être exigé(s).

Des vaccinations spécifiques (leptospirose, ...) sont requises.

❖ Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein de sociétés de services, de collectivités territoriales en contact avec les clients.

Elle varie selon le type d'intervention (dératisation, dépigeonnisation, capture d'animaux errants, ...) et les méthodes de traitement.

Elle peut s'exercer les fins de semaine.

Elle peut s'effectuer en hauteur et impliquer le port de charges.

Le port d'équipements de protection (combinaison, masque, gants, ...) est requis.

❖ Compétences de base

Savoir-faire		Savoirs
☐ Sécuriser le périmètre d'intervention ☐ Préparer le matériel adapté ☐ Repérer la présence de nuisibles et constater la nature et l'étendue des dégâts ☐ Réaliser des interventions en lien avec la salubrité et le traitement des nuisibles ☐ Diagnostiquer le type d'infestation et déterminer le mode de traitement (désinfection, désinsectisation, dératisation, fumigation, ...) ☐ Installer des pièges ou produits sur les lieux d'infestation ☐ Réaliser une désinfection par pulvérisation ou nébulisation ☐ Désinfecter et décontaminer des locaux sensibles ☐ Renseigner les supports de suivi d'intervention ou informer des dégâts, infections, dégradations constatés	C R R R R R R C	☐ Techniques de dépigeonnisation ☐ Techniques de désinsectisation ☐ Techniques de dératisation ☐ Bactériologie ☐ Réglementation sanitaire ☐ Règles d'hygiène et de propreté ☐ Règles de sécurité ☐ Traitement de l'humidité ☐ Traitement des xylophages ☐ Types de traitements de nuisibles ☐ Pathologies végétales ☐ Lecture de plan, de schéma ☐ Outils bureautiques

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire		Savoirs
☐ Réaliser une intervention nécessitant une habilitation	R	☐ Habilitations électriques de travaux hors tension ☐ Habilitation N2 (risques chimiques) ☐ Habilitation N1 (risques chimiques)
☐ Utiliser un engin nécessitant une habilitation	R	☐ Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (CACES R 486) - A partir du 01/01/2020 ☐ PEMP du groupe A (CACES R 486-A) - A partir du 01/01/2020 ☐ PEMP du groupe B (CACES R 486-B) - A partir du 01/01/2020 ☐ Conduite hors production des PEMP des types 1 et 3 (CACES R 486-C) - A partir du 01/01/2020 ☐ Plates-formes élévatrices mobiles de personnes ou PEMP (CACES R 386)
☐ Nettoyer des colonnes sèches, gaines et locaux de vide-ordures	R	☐ Utilisation de matériel de nettoyage
☐ Superviser la capture et la mise en fourrière d'animaux errants ou dangereux ☐ Capturer un animal errant ou dangereux	R R	☐ Techniques cynophiles

❖ Compétences spécifiques

Savoir-faire	Savoirs	
☐ Renseigner un client sur les règles sanitaires	Sc	
☐ Contrôler la conformité de réalisation de fournisseurs, sous-traitants, prestataires	C	
☐ Former du personnel à des procédures et techniques	Sr	☐ Procédures de nettoyage et de désinfection ☐ Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement (QHSE)
☐ Coordonner l'activité d'une équipe	Es	☐ Management

❖ Environnements de travail

Structures	Secteurs	Conditions
☐ Collectivité territoriale ☐ Société de services d'assainissement	☐ Agriculture ☐ Bâtiment industriel ☐ Bâtiment second oeuvre ☐ Bâtiment tertiaire ☐ Réseau d'assainissement	

❖ Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches

Fiche ROME	Fiches ROME proches
K2305 - Salubrité et traitement de nuisibles ☐ Toutes les appellations	K2303 - Nettoyage des espaces urbains ☐ Toutes les appellations

❖ Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers envisageables si évolution

Fiche ROME	Fiches ROME envisageables si évolution
K2305 - Salubrité et traitement de nuisibles ■ Toutes les appellations	D1402 - Relation commerciale grands comptes et entreprises ■ Toutes les appellations
K2305 - Salubrité et traitement de nuisibles ■ Toutes les appellations	F1103 - Contrôle et diagnostic technique du bâtiment ■ Toutes les appellations
K2305 - Salubrité et traitement de nuisibles ■ Toutes les appellations	H1303 - Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel ■ Toutes les appellations
K2305 - Salubrité et traitement de nuisibles ■ Toutes les appellations	K2301 - Distribution et assainissement d'eau ■ Toutes les appellations
K2305 - Salubrité et traitement de nuisibles ■ Toutes les appellations	K2306 - Supervision d'exploitation éco-industrielle - Technicien / Technicienne en traitement des eaux